



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCACTION</b>	
Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.  
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.  
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.

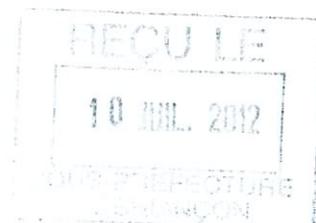
**THEME : TRAVAUX 3**

**OBJET :** MAIL PIETONNIER  
DES CROS - MODIFICATION  
DU PLAN DE FINANCEMENT.

**Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, DAVANTURE Bruno,  
NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Par délibération n° DEL 2012.04.20/108 en date du 20 avril 2012, le conseil municipal a approuvé le projet de réaménagement du cheminement piétonnier entre le quartier des Cros et la Z.A.C. Chancel.

Cette opération pouvant être financée par le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, il convient de modifier le plan de financement.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Organisme	Montant subventionnable	%	Montant H.T
Etat (DETR)	83 612 €	35	29 264 €
Région Provence-Alpes Côte d'Azur	83 612 €	15	12 542 €
Département des Hautes-Alpes	83 612 €	30	25 084 €
Autofinancement ville	83 612 €	20	16 722 €

Les autres dispositions mentionnées dans le compte rendu de délibération du 20 avril 2012 restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ce nouveau plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012  
PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012  
NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012